

Correspondance de Jean Sénac (inédits)

Volume 33, numéro 3, automne 2001

Algérie à plus d'une langue

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/501314ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/501314ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Résumé de l'article

Correspondance de Jean Sénac (inédits)

Éditeur(s)

Département des littératures de l'Université Laval

ISSN

0014-214X (imprimé)

1708-9069 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

(2001). Correspondance de Jean Sénac (inédits). *Études littéraires*, 33(3), 137–156. <https://doi.org/10.7202/501314ar>

Tous droits réservés © Département des littératures de l'Université Laval, 2001

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>



CORRESPONDANCE DE JEAN SÉNAC (INÉDITS)

■ Jean Sénac, poète. Né à Béni-Saf, village près d'Oran, en milieu hispanophone, le 29 novembre 1926. Assassiné dans des circonstances qui n'ont jamais été élucidées, aux premières heures du 30 août 1973, à son domicile, un sous-sol pourrissant, selon ses dires, à Alger, rue Élisée Reclus.

Fils illégitime, il sera reconnu par le second époux de sa mère, Edmond Sénac. Une grande part de ses tâtonnements de jeune poète — comme la teneur de son roman autobiographique inachevé *Ébauche du père* — sera une quête du père jamais assouvie. Il la redoublera dans ses relations, souvent capricieuses et houleuses, avec des amis plus âgés, tel Albert Camus, mythifiés comme pères substitutifs puis répudiés, ou des avant-courriers comme Verlaine, avec qui il finira, dans son apparence physique, par se confondre.

Jean Pelegri¹ pointera le deuxième pan de cette personnalité problématique : le pied-noir, aux ascendances espagnoles qui, ne parlant pas l'arabe et n'étant pas musulman, a opté très tôt, avec radicalité et lucidité, pour une Algérie algérienne. Dans sa *Lettre d'un jeune poète algérien à tous ses frères* (1950), envoyée à Albert Camus, il écrit entre autres : « L'Algérie reste une de ces terres tragiques où la justice attend son accomplissement. » Plus loin : « Que l'exilé s'en aille, mais que celui qui se sent solidaire des hommes entre sans hésiter dans l'amitié de son peuple². » Sénac n'eut jamais en retour les fruits de cet engagement et, pour le moins, la reconnaissance de sa nationalité algérienne après l'indépendance, sans qu'il n'eût à se soumettre aux directives du code de la nationalité. C'est pourquoi il ne s'est préoccupé de son statut que lorsqu'il était trop tard — après le coup d'État de Boumediène en juin 1965 — et que le nouveau code de la nationalité — décrété le 15 décembre 1970 — a rendu

¹ Jean Pelegri, « La mère et l'épouse », dans *Le soleil fraternel. Jean Sénac et la nouvelle poésie algérienne d'expression française*, p. 39. Voir encore, dans le même volume et du même auteur : « Le temple de Janus », p. 155-157.

² Cité par Jean Déjeux, « Permanences et ruptures chez Jean Sénac », dans *Le soleil fraternel*, *op. cit.*, p. 28.

sa naturalisation plus difficile encore. C'est Mohammed Seddik Benyahia — rencontré en France au sein de l'Union générale des étudiants musulmans algériens — qui, par ses fonctions ministérielles (notamment ministre de l'Information, sous Boumediene), a aidé Sénac à voyager à l'étranger avec des papiers en règle.

Il reste, dans cet écheveau de circonstances objectives, la contradiction péniblement vécue entre une quête sincère d'identité et la revendication de plus en plus explicite d'une altérité : Jean Sénac n'est pas Musulman — catholique jusqu'au mysticisme des premiers poèmes — et il revendique de plus en plus haut et clair son homosexualité.

La trajectoire politique mais aussi affective de Jean Sénac se confond avec celle de bien d'autres, en d'autres temps comme en d'autres lieux. C'est le parcours de ceux qui se sont engagés, qui ont cru sincèrement — cette sincérité étant l'interface des calculs de leurs complices de cause, mieux nantis, plus objectivement justifiés d'appartenir à la cause. Dans une lettre à Péroncel-Hugoz qui lui avait envoyé son manuscrit sur la vie de son père adoptif, Jacques Miel citera les mots que Malek Haddad aurait adressés à Sénac, six ans avant l'indépendance : « Tu ne seras jamais accepté, demain en Algérie, comme poète. Tu t'appelles Jean, et la place ira de droit aux Malek, Kateb, Omar³. » En certaines occasions, après 1963, Sénac se présentera sous le nom de plume Yahia el Ouahrani, Jean l'Oranais.

Jean Sénac avait l'âge d'homme — pour reprendre les mots fort justes et les implicites sous-tendus de Michel Leiris — lorsqu'une Algérie nouvelle advint, débarrassée de la tutelle française, mais empêtrée dans des contradictions qu'il faudrait affronter — ne serait-ce que par l'objectivité d'un fait : tous les Français ne sont pas partis, tous les pieds-noirs n'ont pas pris le bateau, tous ne furent pas du camp de l'O.A.S. ou, plus mondain, de celui de l'Algérie française. Il y aurait beaucoup à dire sur les dévoiements — il est aussi curieux que la langue française n'ait de mot plus neutre en cette occurrence — des prédéterminations objectives. Dans le cas de Jean Sénac : avoir l'âge d'enfanter et être dans la conjecture d'une naissance qui submerge, qui a été conspirée bien avant — il a eu cette lucidité inimaginable, appelée et soutenue, celle d'une Nation : Algérie. Dans la République démocratique et populaire, il n'y a, cependant, pas eu place pour tous, non les enfants, mais les géniteurs, malgré les fausses protestations œcuméniques de l'avènement de 1963. Les lois sur la citoyenneté ou sur la naturalisation sont le reflet de tels replis, prétendument fondateurs. Elles blessent une identité, non pas qu'elle fut usurpée, simplement vécue par procuration, par anticipation d'un rêve sanglant et douloureux et comme s'il fallait que cette espérance, ce rêve soient payés du retour de leurs enfances : par le sang, celui de Jean Sénac. Il est mort sans papiers, sans nationalité. Mais poète. Sans doute s'il n'avait été cela, il serait encore vivant. Comme Youcef Sebti, son ami, assassiné — vingt ans après lui.

Le coup d'État contre Ben Bella, le 19 juin 1965, fomenté par Houari Boumediene, a signifié pour Sénac le début des vexations et des trahisons. Sous des accusations obscures, il fut emprisonné du 25 décembre 1965 au premier janvier de l'année suivante par la police politique du nouveau régime. C'est dans ce contexte que doivent se lire les documents qui suivent. Les lettres adressées par Sénac ou qui le lui sont et qui portent sur son obtention de la nationalité donnent à lire brutalement et aussi

3 Malek Haddad, " Lettre en date du 22 décembre 1982 ", reproduite dans *Le soleil fraternel*, op. cit., p. 181.

avec une certaine candeur grandiloquente le conflit d'identité et de reconnaissance dont Hamid Nacer-Khodja a dit très justement :

Son algérianité sentimentale ne pouvait s'enraciner dans la tradition du pays. Ses valeurs personnelles étaient trop différentes de celles de la société dans laquelle il vivait. D'où déséquilibre, inadaptation sociale flagrante, en dépit d'une troublante sincérité intérieure.

[...]

Ayant tardé à demander sérieusement de son vivant cette citoyenneté, Sénac a cru que pour être Algérien, il suffisait d'opter pour la nation algérienne [voir son recueil *Le soleil sous les armes*]. Son algérianité était fondée sur la naissance, la résidence en Algérie et l'action patriotique passée, et non sur une quelconque procédure juridique ou autre, comme il l'a proclamé lui-même en conformité avec les premiers textes de la Révolution Algérienne ⁴.

Les documents qui sont ci-dessous reproduits sont conservés à la Bibliothèque nationale d'Alger. Après l'assassinat de Jean Sénac, la police algérienne a confisqué tous les papiers qu'elle a pu saisir à son domicile. Des amis du poète, comme Jean de Maisonneul, obtinrent de la police que les documents, 21 cartons, soient déposés à la Bibliothèque nationale, pour répondre à ses dernières volontés. Ce qui fut fait le 23 mai 1974. Ces papiers couvrent la période de 1962 à 1973. Jean de Maisonneul fit inventorier et déposer à la Bibliothèque nationale les documents qu'il avait en sa possession et qui couvrent les années de jeunesse de Jean Sénac jusqu'en 1954 ; aux Archives de la Ville de Marseille se trouvent le fonds Pierre Omcikous et les documents déposés par Jacques Miel, par Jean-Pierre Péroncel-Hugoz et par Nathalie Garrigues-Jossé.

Les deux comités de la revue, ainsi que l'auteur de cette notule, tiennent à exprimer leur vive reconnaissance à Monsieur Hervé Sanson qui leur a procuré les lettres ici reproduites et à Monsieur Jacques Miel, fils de Jean Sénac et son légataire, qui en a autorisé très aimablement la publication.

Identification brève des noms cités

Malek Alloula : né en 1938, poète algérien de la jeune génération que Sénac entendit promouvoir dans son *Anthologie* (1970) et qui avait fait paraître, en 1969, un premier recueil, *Villes*.

Anthologie de la nouvelle poésie algérienne : Sénac la prépare tout au long de 1970 et elle est publiée à la fin de l'année ; elle rassemble entre autres des poésies de Sebti, d'Imaziten, de Bey, d'Alloula, etc.

Rachid Bey : né en 1946, il figure parmi les jeunes poètes que Sénac voulut encourager et faire connaître grâce à son *Anthologie*.

Rachid Boudjedra : né en 1941, poète que Sénac soutint et romancier engagé qui commença sa carrière littéraire avec le roman *La répudiation* (1969) suivi depuis d'une dizaine d'autres. Il s'exila après le coup d'État de Boumediène pour ne revenir qu'en 1973.

Abdallah Cheriet : né en 1921, poète et essayiste algérien que Sénac côtoya dans les milieux nationalistes de Paris, il fut en charge des émissions culturelles de la

⁴ Hamid Nocer-Kodja, " Jean Sénac, du poète obscur au poète solaire ", dans *Le soleil fraternel*, op. cit., p. 63-64.

Radiotélévision algérienne après l'indépendance ; il prit dans les années 1980 des positions très fortes en faveur de l'arabisation de l'enseignement, et ce, notamment contre Mostefa Lacheraf.

Mohammed Dib : né à Tlemcen en 1920 et considéré comme l'un des plus grands auteurs de la littérature nationale algérienne. Entre 1952 et 1957, il publie sa trilogie romanesque, réunie sous le titre *Algérie*. Son œuvre couvre tous les genres, du conte et de la nouvelle au théâtre et à l'essai, de la poésie au roman. Engagée et fondatrice, elle dépasse cependant les intentions idéologiques, ne serait-ce que par l'inscription, au sein même de l'écriture, de la question des origines comme de celle des combats.

Diwân es Shems : il s'agit de deux films qui mettent en images des poèmes, à partir d'œuvres artistiques, pour le compte de la Radiotélévision algérienne. Sénac les réalisa en 1968 et ils furent diffusés la même année.

Anna Gréki : pseudonyme de Colette Grégoire-Melki ; née en 1931, poétesse algérienne (*Algérie, capitale Alger*, Alger, 1963) à laquelle Sénac rendit hommage, après son décès, le 6 janvier 1966, avec la collaboration de l'Union des écrivains algériens. Elle avait bien saisi les quatre obstacles à l'intégration harmonieuse des pieds-noirs partisans de l'indépendance dans la nouvelle Algérie : la religion, l'engagement politique, la langue, l'origine ethnique.

Mohammed Harbi : membre de la Fédération de France du F.L.N. qui fut en charge de l'information et de la presse du mouvement, entre autres, *El Moudjahid*.

Djamal Imaziten : né en 1950, ce poète algérien appartient à la génération que Sénac entreprit de soutenir dans les dernières années de sa vie, notamment par la publication de son *Anthologie*.

Abdelkader Kallache : membre de la Fédération de France du F.L.N., que Sénac côtoya durant son séjour parisien de 1954 à 1960, et qui était en charge de l'impression clandestine de *El Moudjahid*.

Mostefa Lacheraf : né en 1917, poète et essayiste algérien (*Algérie, nation, société*, Paris, 1965 et *Algérie et tiers monde*, Alger, 1989) ; il signera la préface de *Matinale de mon peuple* de Sénac (1961) qu'il rédige à la prison de Fresnes. Sénac l'a approché en 1953, et le retrouve à Paris alors qu'il est membre de la Fédération de France du F.L.N.

Rédha Malek : militant du F.L.N. que Sénac rencontra à diverses reprises. Il dirigea *El Moudjahid* de 1957 à 1962. Négociateur à Évian, il fut diplomate et plusieurs fois ministre dans les gouvernements algériens après l'indépendance, et il accepta le poste de premier ministre le 21 août 1993 ; il fut limogé le 11 avril 1994. Il est l'auteur de plusieurs essais de politique : *Tradition et révolution* (Alger, 1991), *L'enjeu de la modernité en Algérie et dans l'Islam* (Paris, 1993), etc.

Mohammed Larbi Ben M'hidi : jeune nationaliste que Sénac avait rencontré en 1953. Il fut exécuté le 14 mars 1957 pendant la bataille d'Alger, et Sénac lui dédia l'un de ses poèmes, « Pieds et poings liés... » (*Diwân de l'état-major*).

Jacques Miel : le fils adoptif de Jean Sénac et son légataire universel.

Pierre-Jean Oswald : éditeur français, à Honfleur ; il fut notamment ouvert à la publication des jeunes poètes algériens.

Amar Ouzegane : nationaliste algérien que Sénac fréquente aux premiers mois de 1954, au café « La Marsa » qui appartient à la famille du militant ; s'y retrouvent aussi Mustafa Kateb ou Serge Michel. Il sera ministre de l'Agriculture et de la réforme agraire dans le premier gouvernement algérien, après l'indépendance.

Jean-Pierre Péroncel-Hugoz : correspondant du *Monde* à Alger, de 1969 à 1973. Il est entre autres l'auteur d'un livre de souvenirs sur Jean Sénac (*Assassinat d'un poète*, Marseille, 1983).

« Poésie sur tous les fronts » : par ce titre sont désignées, tout à la fois, dans une confusion voulue par Sénac, la collection qu'il dirige aux Éditions nationales algériennes, à partir de 1965, et l'émission qu'il anime, à partir d'août 1967, sur les ondes de la Radiotélévision algérienne. Cette émission sera supprimée aux premiers jours de janvier 1972 et les bandes sonores seront détruites après la mort du poète.

Youcef Sebti : né en 1943, il fait partie des jeunes poètes que Sénac rassembla dans son *Anthologie* de 1970. Il dira ses désillusions sur l'Algérie indépendante dans *L'enfer et la folie* (Alger, 1981). Il fut assassiné le 28 décembre 1993.

S.N.E.D. : Société nationale d'édition et de diffusion, éditeur officiel de la République algérienne.

Jean Subervie : éditeur à Rodez, que Sénac rencontra en novembre 1956 ; il édita la plupart des recueils imprimés de Sénac de son vivant, comme en 1957, *Le soleil sous les armes*. De même, il lui confiera un numéro spécial de la revue qu'il édite — *Entretiens sur les lettres et les arts* — en février 1957 pour promouvoir la littérature algérienne.

Ahmed Taleb-Ibrahimi : né en 1932, membre de la Fédération de France du F.L.N., comme nombre des amis de Sénac au début de la guerre d'Algérie, il fut président élu de l'Union générale des étudiants musulmans algériens, à partir de 1955. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages, dont ses *Lettres de prison* (Alger, 1966) et *De la décolonisation à la révolution culturelle* (Alger, 1973). Sénac lui dédiera plusieurs de ses poèmes et le salue dans le *Diwân de l'état-major*.

Hamid Tibouci : né en 1951, poète algérien, auteur de nombreux recueils dont, ceux de ses débuts, soutenus par Sénac, *Mer ouverte* (Paris, 1973) et *Soleil d'herbe* (Paris, 1974).

Kateb Yacine : né à Constantine en 1929 et mort à La Tronche en 1989 ; écrivain algérien nationaliste, dont le roman *Nedjma* (1956) fut salué par Sénac dans un article qui, republié à plusieurs reprises, parut pour la première fois dans *L'express* du 13 juillet 1956. À partir de 1967, par voie de presse interposée, Kateb Yacine s'en prendra violemment à Sénac.

Éric Van der Schueren

Références

- LE SOLEIL FRATERNEL. JEAN SÉNAC ET LA NOUVELLE POÉSIE ALGÉRIENNE D'EXPRESSION FRANÇAISE*, Marseille, Éditions du Quai — Jeanne Laffitte, 1985.
- NACER-KHODJA, Hamid, « Jalons biographiques », dans Jean SÉNAC, *Pour une terre possible... Poèmes et autres textes inédits*, Paris, Marsa, 1999, p. 323-380.
- SÉNAC, Jean, *Œuvres poétiques*, Arles, Actes Sud, 1999 (préface de R. de Ceccatty et postface de H. Nacer-Khodja).

/ LETTRE DACTYLOGRAPHIÉE /

Jean Sénac
Villa Vénézia
POINTE-PESCADE (Alger).

Pointe-Pescade, le 5 Juin 1967.

Monsieur Mohamed BEDJAOUI
Ministre de la Justice
de la République Algérienne,
ALGER.

Monsieur le Ministre,

Devant la gravité de la situation et l'état de guerre où notre pays s'est trouvé entraîné par l'agression impérialiste, afin de pouvoir faire totalement mon devoir de simple citoyen, je vous prie de bien vouloir régler au plus tôt la question de mon dossier de citoyenneté en instance depuis des années dans votre administration. Mon acte d'option de nationalité a été enregistré à la Mairie d'Alger le 15 Juin 1965 et se trouve à votre Ministère.

Algérien, né en Algérie, je tiens à m'inscrire inconditionnellement dans le destin de mon pays. À cet effet, je vous demande de bien vouloir me remettre les papiers nécessaires pour pouvoir assumer juridiquement — et s'il le faut militairement sur le front — mes responsabilités civiques.

Comme pendant notre guerre de libération, je ne pense pas que l'écrivain puisse être quitte avec quelques envolées lyriques. Au même titre que le paysan ou le boulanger, il doit accomplir son humble et obscur devoir de citoyen. En tant qu'intellectuel, et en particulier dans la lutte présente où le danger d'une certaine forme de racisme ou d'affrontement entre deux « races » sœurs n'est pas à écarter, il doit tout mettre en œuvre pour maintenir le combat à son plus haut degré de vérité, de justice et de lucidité.

Algérien sans « papiers », je me considère donc comme mobilisé et à la disposition de mon gouvernement.

De même que je m'incline devant notre Loi, en ce qui concerne le Code de la nationalité, en espérant aider un jour à l'améliorer, je m'engage pleinement dans le combat des peuples arabes pour la Palestine en espérant que l'aspect humain et anti-impérialiste l'emportera sur les exaltations transitoires.

Mais pour l'heure, je n'ai pas à discuter. Comme en Novembre 1954 ou en Octobre 1963, je réponds « Présent ». Nous ne sommes hommes qu'autant que, confrontés à la justice, nous lui permettons de l'emporter sur la ligue des ténèbres.

Croyez, Monsieur le Ministre, et mon cher Bedjaoui, à mes sentiments respectueux et fraternels.

/ manuscrit

Jean Sénac /

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR

DIRECTION GENERALE DE LA SURETE NATIONALE

RECEPISSE

I6-N°2072/RC

CUN°8166/J

Reçu de Monsieur le Commissaire de Police d'u 16ème
Arrondissement Sa nt-Eugène Alger.

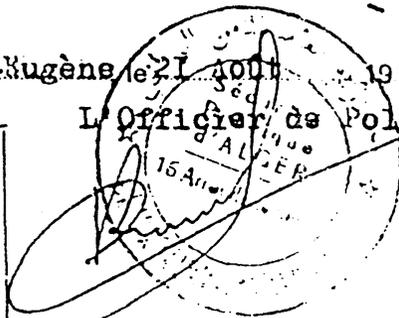
—Notification de la lettre n°3255/J/28 9/D/B
en date du 13 Juin 1967, de Monsieur le Ministre
de la Justice, Soit transmis n°1848/JP/67, en da
du 23 Juin 1967, de Monsieur, le Procureur de la
République d'Alger, ainsi conçue.

—Me faisant connaitre que ma demande d'option
pour la nationalité Algérienne, formulée en Mai
d'Alger, le 15 Juin 1965, est irrecevable, la con
dition de résidence n'étant pas remprie.

A Sa nt-Eugène le 21 Juin 1967

L'Officier de Police

NOM	SENAC Jean
Adresse	Villa Vénézia Pointe Pescade,
Signature	



Alger le 21 juin 1967

Mon cher ami,

Les sentiments que vous avez exprimés dans votre lettre honorent l'écrivain toujours engagé, l'homme d'élite - de cette élite du coeur et de l'intelligence - et, j'allais dire, l'Algérien, si les rigueurs du Code de la nationalité ne venaient m'en empêcher ...

La "dura lex" impose en effet dans votre cas une condition de durée de résidence en Algérie que malheureusement pour nous vous ne remplissez pas.

Quelque pénible que soit la tâche que la loi - toujours impersonnelle - semble comme vous tenir rigueur d'avoir quitté l'Algérie à un moment de son combat où votre vie était menacée il n'entre pas dans vos intentions je pense de me demander de transgresser un texte impératif, ni dans mon pouvoir d'y déroger.

Il reste cependant qu'il vous offre la possibilité d'une naturalisation qui peut se concrétiser immédiatement, sur la base de l'article 13.

Bien cordialement.



Mohammed BEDJAOUI

Monsieur Jean SENAC

Villa "Vénézia"

Pointe Pescade - Alger

/ LETTRE DACTYLOGRAPHIÉE /

Jean Sénac
chez Mr Jacques Miel
Ferme Morgeat
par MENS (Isère)-France.

Morgeat, le 30 Novembre 1969.

Monsieur Mohammed Bedjaoui
Ministre de la Justice
ALGER.

Monsieur le Ministre
et cher ami,

J'ai longtemps subi comme une injure le fait que Monsieur le Procureur de la République d'Alger ait cru devoir « me faire connaître que ma demande d'option pour la nationalité algérienne, formulée en mairie d'Alger le 15 Juin 1965, était irrecevable, la condition de résidence n'étant pas remplie » ! Oui, nous lisons bien (en ce terrible mois d'Août 1967), il s'agit d'une clause de « résidence », moi qui suis né en Algérie, qui y ai toujours vécu et qui ne l'ai quittée que pour des raisons de combat révolutionnaire (c'est-à-dire appelé « aux armées » comme beaucoup de nos frères, — et vous-même — à l'extérieur, dans les rangs du FLN, comme pourraient en témoigner (hélas pas mon cher Ben M'hidi si cruellement arraché à notre ferveur) nos frères Ahmed Taleb et Layachi Yaker (aujourd'hui ministres), avec lesquels un travail commun a commencé en France dès la première Fédération [(]en Novembre 1954), ou bien Malek Rédha, Mostefa Lacheraf, Amar Ouzegane, Abdelkader Kallache et Salah Louanchi et Mohammed Harbi. Je ne reviendrai pas là-dessus ni essaierai de défendre à ce niveau-là des droits élémentaires.

Plus que jamais, aujourd'hui, et avec ce recul dans l'espace et le temps (malgré les prodigieuses « tentations de l'occident ») [,] je suis algérien et tiens à agir comme tel. Grâce à un ordre de mission de notre ami Benyahia, je peux circuler en France avec mon passeport algérien (de service, A. E. n° 377 / B / 66). Mais je ne suis pas « diplomate » et il est temps que je bénéficie simplement des avantages et des inconvénients qui sont le lot ordinaire de chaque citoyen. C'est pourquoi, en ce Novembre 1969, quinze ans après le déclenchement de notre lutte pour la justice et la dignité, afin d'obtenir ma carte d'identité, je m'incline devant la loi (aussi cruelle soit-elle) et (en militant responsable, capable de rejeter son amour-propre) [,] vous demande ma naturalisation (formule à laquelle ont dû échapper, je suppose, et Monseigneur Duval et Myriam Makéba, mais n'étant ni archevêque ni chanteuse...).

Le 15 Janvier, à la Maison de la Culture de Grenoble, je dois donner une conférence-débat sur la « Jeune poésie algérienne » (avec Ghaouti Faraoun qui dira les textes, en présence de notre consul). De cette ville où nous attachent tellement de souvenirs communs, je vous rappelle, mon cher Bedjaoui, votre lettre du 21 Juin 1967, m'offrant « la possibilité d'une naturalisation qui peut se concrétiser immédiatement, sur base de l'article 13 ». Si des témoins sont nécessaires, il serait opportun de faire appel à mes amis Mostefa Lacheraf et Layachi Yaker, ou Malek Rédha.

La sortie de plusieurs ouvrages, et des conférences, me retiendront en France jusqu'en Mars 1970. Mais en attendant, j'attends, cher ami, avec l'impatience que vous devinez, votre réponse.

Bien cordialement,

/ *manuscrit*
Soleil
Fraternel de Jean Senac /

/ LETTRE MANUSCRITE /

PAR AVION : EN ARGENTINE

Alger, 18 Nov. 70.

Mon cher Mostefa,

Je me réjouis d'apprendre que tu vas bientôt assumer ici d'importantes responsabilités culturelles. Pour nous tous, pour les jeunes surtout, pour ceux qui refusent la stagnation, la castration, la corruption, avec toi, de toutes ces nappes de mazout, monte enfin une lueur d'espoir. Nous t'attendons — les jeunes surtout, je le répète — avec impatience et confiance.

Je publie dans quelques / rature / semaines, chez Breton à Paris — hélas, en attendant que la SNED ne nous ignore plus, ne nous boycotte plus — une « Anthologie de la nouvelle poésie algérienne » (50.000 ex. à 1 F. !). Des « gosses » qui sont déjà notre lucidité et notre bivouac le plus audacieux et le plus pur. Je sais que tu les aimeras, que tu t'approcheras d'eux, que tu écouteras leur voix, toi qui as compris et aidé nos camarades de « Souffles ». La génération des vingt ans ici est aussi riche, exigeante, féconde que ses confrères du Maroc. Tu verras. Dès que j'ai un jeu d'épreuves, je te l'envoie. Nous devons publier une double-page (avec une anthologie en pré-publication) dans « Le Monde ». J'ai proposé une interview de toi. La rédaction littéraire et la direction sont d'accord et m'ont accrédité pour ce travail. Acceptes-tu de me donner une interview (2 à 3 feuillets) donc pour « Le Monde » [?] Je pourrai t'envoyer les questions et tu me répondras par écrit. Le thème serait la nouvelle poésie au Maghreb, et en particulier en Algérie.

Invité avec Yves Bonnefoy, Pierre Oster, Denis Roche, Ch. Le Quintrec, à la Quinzaine du Livre de Grenoble, je pars en France le 25. Ayant des livres qui sortent chez Oswald, chez Breton, pour mes S. P. je resterai à Paris jusqu'en mars. Peut-être nous y rencontrerons-nous ?

À ce propos, je suis obligé, pour aller en France, en tant que citoyen algérien, de quémander un ordre de mission et mon passeport de service. Or, je ne suis pas diplomate et je désire voyager simplement, avec les mêmes difficultés que n'importe lequel de mes compatriotes. Pour cela, il me faudrait ma carte d'identité. Or, je ne l'ai pas encore — après huit ans d'indépendance ! C'est un scandale. Sur ton conseil, j'ai accepté (ce qui est une monstruosité) la naturalisation proposée par Bedjaoui. Pas de nouvelles. Mon dossier est au Ministère de la Justice. Je te demande instamment aujourd'hui, au nom de notre amitié, de notre passé, de notre présent, de notre avenir, de prendre en charge cette affaire et de m'obtenir enfin mon certificat de nationalité. Responsable culturel, toi seul vas pouvoir me rendre ma dignité et mon simple droit. J'accepte, je te le répète, la naturalisation, les démarches, toutes les humiliations que la bureaucratie va encore me faire subir. Notre jeunesse, notre peuple sont plus grands que ces mesquineries-là. Et, plus que jamais, je me sens, je SUIS algérien. S'il y a besoin de témoins, en dehors de toi, mon cher Mostefa, il y a mes amis Taleb, Yaker (à qui sont dédiés mes livres de guerre), Arbaoui, aujourd'hui ministres, Réd[h]a Malek.

Voilà, mon cher Mostefa. Je m'excuse de t'importuner ainsi. Mais tout cela est pour moi bien dramatique — et tu le sais.

En espérant ta réponse, tes réponses, en attendant la joie de te revoir, je t'envoie mon soleil fidèle et mon affection.

Jean S.

P. S. À quelle adresse puis-je t'écrire désormais ? Quand tu seras à Alger, demande à la RTA qu'on te fasse voir le film (« Diwân es shems », n° 1, réalisé avec Samir Bencherifa) sur ton poème « Pays de longue peine » (et ceux de Kateb, Anna Gréki, Dib) / *rature* / que j'ai tourné il y a 3 ans.

/ LETTRE DACTYLOGRAPHIÉE /

Alger, le 1^{er} Novembre 1972.

Monsieur Mostefa Lacheraf,
Conseiller aux Affaires Éducatives et Culturelles,
Présidence,
Palais du Gouvernement — ALGER.

Mon cher Mostefa,

En ce jour anniversaire de notre commune espérance et parce que, dix ans après notre indépendance, je ne suis toujours pas — malgré mes démarches — en possession de mon certificat de nationalité et de ma carte d'identité, je me permets de te rappeler un extrait de la lettre que je t'envoyais — à l'Ambassade d'Argentine — le 18 Novembre 1970 :

« ... je suis obligé, pour aller en France, en tant que citoyen algérien, de quémander un ordre de mission et mon passeport de service. Or, je ne suis pas diplomate et je désire voyager simplement, avec les mêmes difficultés que n'importe lequel de mes compatriotes. Pour cela, il me faudrait ma carte d'identité. Or, je ne l'ai pas encore — après huit ans d'indépendance ! C'est un scandale. Sur ton conseil, j'ai accepté (ce qui est une monstruosité) la naturalisation proposée par Bedjaoui. Pas de nouvelles. Mon dossier est au Ministère de la Justice. Je te demande instamment aujourd'hui, au nom de notre amitié, de notre passé, de notre présent, de notre avenir, de prendre en charge cette affaire et de m'obtenir enfin mon certificat de nationalité. Responsable culturel, toi seul vas pouvoir me rendre ma dignité et mon simple droit. J'accepte, je te le répète, la naturalisation, les démarches, toutes les humiliations que la bureaucratie va encore me faire subir. Notre jeunesse, notre peuple sont plus grands que ces mesquineries-là. Et plus que jamais je me sens, je SUIS algérien... »

Tu te souviens que ma demande d'option pour la nationalité algérienne, formulée en Mairie d'Alger, le 15 Juin 1965, avait été jugée « irrecevable » par le Ministre de la Justice le 13 Juin 1967, « la condition de résidence n'étant pas remplie ». Oui, tu as bien lu, moi qui ai passé toute ma vie en Algérie et n'ai été contraint de m'en éloigner que pour des raisons politiques, comme nous tous, pendant notre guerre de libération ! Dans une lettre du 21 Juin 1967, Mohammed Bedjaoui me déclarait : « ... il n'entre pas dans vos intentions je pense de me demander de transgresser un texte impératif, ni dans mon pouvoir d'y déroger. Il reste cependant qu'il vous offre la possibilité d'une naturalisation qui peut se concrétiser immédiatement, sur la base de l'article 13. »

J'étais abasourdi, outré. Voici que l'Algérie révolutionnaire se coulait minutieusement dans le moule de la connerie administrative française. Ubu roi ! après un terrible découragement, et sur ton conseil, j'écrivais à Bedjaoui le 30 Novembre 1969 pour accepter la naturalisation. « Si des témoins sont nécessaires, ajoutais-je, il serait opportun de faire appel à mes amis Mostefa Lacheraf, Layachi Yaker et Rédha Malek ». Depuis, plus rien.

Je ne peux plus vivre dans cette situation ambiguë. J'écris, par ce même courrier, au Ministre de la Justice. Solennellement et amicalement, en ce 1^{er} Novembre, mon cher

Mostefa, je te demande d'intervenir. Nous laisserons de côté toutes les autres affaires — entre autres mon émission poétique supprimée à la RTA par Chériet et Taleb et remplacée par les inepties de Kaddour M'hamsadji, du « Comité de Salut Public » de Sour-el-Ghozlane ! — car, comme tu le sais, « on ne peut vivre sans SA patrie ».

Je t'embrasse, Mostefa, et dans l'espoir d'un signe de toi, mon soleil fidèle,

/ manuscrit

Jean S./

Jean SÉNAC
2, rue Élisée Reclus
ALGER.

/ manuscrit

P.S. : lettre au Ministre de la Justice. /

/ LETTRE DACTYLOGRAPHIÉE /

Alger, le 1^{er} Novembre 1972.

Jean Sénac
Poète
2, rue Élisée Reclus
ALGER.

à
Monsieur Boualem Benhamouda
Ministre de la Justice
Ministère de la Justice, El Biar,
ALGER.

Monsieur le Ministre,

Algérien de cœur, d'esprit et de naissance, ancien militant du FLN, en ce dixième anniversaire de mon retour d'exil à Alger, je n'ai toujours pas obtenu mon certificat de nationalité et ma carte d'identité.

Mon dossier est toujours au Ministère de la Justice.

Ma demande d'option pour la nationalité algérienne, formulée en Mairie d'Alger, le 15 Juin 1965, ayant été jugée « irrecevable » par le Ministre de la Justice le 13 Juin 1967, « la condition de résidence n'étant pas remplie » (moi qui suis né et ai passé ma vie en Algérie, en exil seulement pour des raisons politiques pendant notre guerre de libération, en même temps que mes frères, compagnons de combat, Mostefa Lacheraf, Layachi Yaker, Salah Louanchi, Rédha Malek, Abdelkader Kallache, Ahmed Taleb, Mohammed Harbi, Mohammed Khemisti, etc...), dans une lettre en date du 21 Juin 1967, Mohammed Bedjaoui me proposait une « naturalisation qui peut se concrétiser immédiatement, sur la base de l'article 13 ».

Scandalisé d'abord, sur les conseils de mes amis Lacheraf et Kallache, je finis par accepter la naturalisation et écrivais dans ce sens à Bedjaoui le 30 Novembre 1969, en signalant, si nécessaire, comme témoins ou parrains, Mostefa Lacheraf, Layachi Yaker et Rédha Malek. Depuis cette date, plus rien. Ma situation ambiguë (sur le plan juridique, car, contre vents et marrées, je SUIS, je vis et je mourrai algérien) devient intenable. C'est pourquoi, en ce 1^{er} Novembre, je renouvelle solennellement auprès de vous, Monsieur le Ministre, ma demande de naturalisation. Je vous prie de bien vouloir m'accorder, à cet effet, une audience, et dans cette attente, vous / rature / présente, Monsieur le Ministre, mes sentiments respectueux et mon soleil fraternel.

/ *manuscrit*

Jean Sénac /

/ LETTRE MANUSCRITE /

Alger, le 11 Novembre 1972.

Mon cher Jean,

Nous n'avons pas eu l'occasion de nous rencontrer depuis plus de 4 ans, je crois ; aussi, ta lettre m'a-t-elle causé un vif plaisir en même temps que le regret de ne pouvoir m'entretenir avec toi de la jeune poésie algérienne dont j'ai lu, en son temps, la remarquable anthologie qui te doit beaucoup. Je suis très pris et mon état de santé aidant (tu sais que j'ai subi une opération chirurgicale il y a quelques mois) [,] j'arrive à peine à faire face à tous les problèmes matériels et de fonction qui m'assaillent sans répit et ne me laissent même pas le temps d'écrire comme je le voudrais.

J'ai vu le ministre de la Justice, Mr Benhamouda, et lui ai parlé favorablement de ton cas. Il m'a promis qu'il te recevrait un de ces jours. J'ai cru comprendre qu'il t'écrirait pour cela et qu'il verrait aussi Ahmed Taleb à ton sujet. Tu devrais envoyer un mot à ce dernier. Quoi qu'il en soit, ne te décourage pas et applique-toi à défendre ta cause auprès des 2 ministres avec la plus grande simplicité possible. Quant à moi, en dehors de cette intervention fraternelle pour appuyer ton bon droit, je ne dispose malheureusement d'aucune autorité. Tu me dis dans ta lettre « Responsable culturel, toi seul vas pouvoir me rendre ma dignité et mon simple droit ». Hélas ! cher Jean, si tu savais à quels obstacles je me heurte depuis 2 ans et de quelle inconsistance dérisoire est marquée ma « responsabilité » dans ce domaine précis de la culture !

J'espère que ta juste requête sera entendue et, en attendant de te lire de nouveau, je t'assure de ma fidèle amitié.

Mostefa.

P.S. Pourrais-tu, mon cher Jean, me faire tenir un exemplaire de « Matinale de mon peuple » ? J'ai perdu celui que tu m'avais dédicacé et j'aimerais bien le relire.

/ LETTRE MANUSCRITE /

Alger, le 7 Mars 1973.

Mon cher Mostefa,

Je viens de remettre à Jean de Maisonseul l'exemplaire de « Matinale de mon peuple » que tu désirais. Excuse mon retard mais le livre est épuisé depuis longtemps. Et je n'ai pu faire autrement que de demander à Peroncel-Hugoz (le correspondant du « Monde » à Alger) de me « rendre » l'exemplaire de tête (n° 12) qu'il possédait. Je pense pouvoir lui en dénicher un autre en France en fouinant chez les bouquinistes. Amazouz, de la SNED, envisage une réédition (en co-édition avec Subervie). De même qu'il me propose de diriger (en co-édition avec la maison St-Germain-des-Prés) une collection de « nouvelle poésie algérienne ». Je crois devoir forcer (avec rigueur et intransigeance). Les manuscrits d'Imaziten (très beau), Tibouchi, Bey, Sebti, sont prêts. On pourrait commencer par une anthologie. Qu'en penses-tu ? J'aimerais avoir ton avis. Car c'est une « aventure » importante.

As-tu reçu notre « Résolution » de Constantine, où les jeunes poètes (arabisants et francisants) prenaient sans équivoque position pour une authentique révolution agraire ? Je viens d'avoir ton texte (dans « France Algérie ») et vais le lire. Je peux t'affirmer que les « nouveaux écrivains » (de même les « exilés » comme Boudjedra ou Alloula) sont à fond à tes côtés dans ce combat capital.

Je donne des récitals dans tout le pays (hier à Bejaïa, demain à Tiaret) où les voix nouvelles apportent un soutien passionné au nouveau combat de libération et se dressent contre « les saboteurs » (v. Sebti).

En ce qui concerne mon « identité », pas de signe du Ministre de la Justice à qui tu avais exposé mon cas. Quant à Taleb, furieux contre mon « Anthologie », tu connais mes rapports avec lui. Je lui ai adressé naguère une lettre terrible, de 10 pages. Il n'a pas réagi.

Mais la jeunesse est là qui me rendra un jour justice et mon simple droit de citoyen. J'ai confiance, algérien parmi les algériens, dans les forces généreuses de notre peuple. Et comme lui, j'ai appris la patience.

Voilà, cher Mostefa.
Je t'embrasse fraternellement.

Jean

2, rue Élisée Reclus —
Alger.

/ LETTRE CIRCULAIRE DACTYLOGRAPHIÉE /

Direction des Affaires
Judiciaires

Sous-Direction des Affaires
Civiles et du Sceau

BUREAU DE LA NATIONALITÉ

N° : 32.944 / BN /

Référence à rappeler.

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE
DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

ALGER, le 27 mars 19[73.]

Monsieur SENAC JEAN
2, rue Élisé Reclus
ALGER

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que votre demande d'acquisition de la nationalité algérienne est actuellement en cours de formalités et qu'à cet effet vous recevrez sous peu une convocation de M. le Juge du Tribunal de votre domicile aux fins de confirmations de la demande et production des pièces suivantes :

- 1°) Extrait de votre acte de naissance datant de moins de trois mois,
- 2°) Extrait de votre casier Judiciaire (bulletin n° 3) datant de moins de trois mois,
- 3°) Certificat de résidence précisant la durée exacte de votre séjour en Algérie,
- 4°) Certificat de non indigence,
- 5°) Certificat médical délivré par un médecin agréé et constatant que vous êtes dans un bon état de santé générale et que / rature / vous êtes exempt de toute affection tuberculeuse, cancéreuse, ou nerveuse et que votre état de santé morale ne laisse rien à désirer,
- 6°) Certificat de travail ou copie certifiée conforme de la carte professionnelle ou du registre de commerce,
- 7°) Extrait de votre acte de mariage datant de moins de trois mois,
- 8°) Extrait des actes de naissance de vos enfants mineurs, datant de moins de trois mois,
- 9°) Certificat de nationalité algérienne de votre épouse, ou de votre mère, si elle possède cette nationalité,
- 10°) Extrait des rôles des contributions diverses datant de moins de trois mois,
- 11°) Trois photos d'identité.

Je vous informe que votre demande ne prendra date qu'à compter de la réception de l'ensemble des pièces justificatives sus-visées qui vous seront réclamées très prochainement par le Juge.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués,

LE MINISTRE DE LA JUSTICE
GARDE DES SCEAUX
SOUS-DIRECTEUR DES AFFAIRES
CIVILES ET DU SCEAU
M. Henri[?]
/sceau du Ministère de la Justice /

Tribunal d'Instance

du canton

d'ALGER

10, rue Abane Ramdane

Dossier n° 39/EN/73

32.944/EN

INVITATION A COMPARAITRE

Le Juge d'Instance du canton

d'ALGER

invite l'e

nommé

SENAC Jean

demeurant à ALGER 2, rue Elisée Reclus

à comparaître devant lui le 1^{er} urgence
pour sa demande de nationalité Algérienne

porteur de cette invitation et de sa carte
d'identité, le prévenant qu'en ne comparaissant pas, il lui serait fait application
de la loi.

P/ Le Juge d'Instance
Le GREFFIER

